



REOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana



Au service
des peuples
et des nations

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Pays: MADAGASCAR

Document de Projet

Titre du projet	PROGRAMME D'APPUI A LA DECENTRALISATION ET LA RESILIENCE COMMUNAUTAIRE
Effet du PNUAD/DPP	Les institutions publiques, la société civile et les médias, au niveau central et décentralisé, exercent leurs rôles et sont redevables pour une gouvernance apaisée, protectrice des droits humains.
Produit escompté du DPP	Les Collectivités Territoriales Décentralisées, la société civile et les communautés de base dans les zones d'intervention sont structurés et outillés pour promouvoir la cohésion sociale, la paix, la sécurité, le relèvement efficace; résister aux différents chocs et stimuler le développement local en répondant aux besoins exprimés par la population.
Produits du Plan stratégique	Output 3.2: Functions, financing and capacity of sub-national level institutions enabled to deliver improved basic services and respond to priorities voiced by the public Output 4.4: Measures in place to increase women's participation in decision-making Output 5.2: Effective institutional, legislative and policy frameworks in place to enhance the implementation of disaster and climate risk management measures at national and sub-national levels Output 5.4: Preparedness systems in place to effectively address the consequences of and response to natural hazards (e.g. geo-physical and climate related) and man-made crisis at all levels of government and community
Partenaire de mise en œuvre	Ministère en charge de la Décentralisation
Parties responsables	Direction générale de la Décentralisation, Unité de Gestion de la Stratégie Nationale de Développement Local, Office National de Concertation sur la Décentralisation (ONCD), Fonds de Développement Local (FDL), Institut National de Décentralisation et de Développement Local (INDDL), Collectivités Territoriales Décentralisées, Bureau National de Gestion des Risques et Catastrophes (BNGRC), Cellule de Gestion et de Prévention des Urgences (CPGU), Organisations Non Gouvernementales (ONG) et autres organisations de la société civile, Services Techniques Déconcentrés des Ministères sectoriels Autres agences et organismes des Nations Unies : UNICEF, UNFPA, Programme VNU.

AT m Pm

Brève description

Aligné à la fois à l'Axe 1 du Programme National de Développement « Gouvernance, Etat de Droit, Sécurité, Décentralisation, Démocratie, Solidarité nationale », et à l'Effets 2 de l'UNDAF « Les institutions publiques, la société civile et les médias, au niveau central et décentralisé, exercent leurs rôles et sont redevables pour une gouvernance apaisée, protectrice des droits humains » le Programme d'Appui à la Décentralisation et à la Résilience Communautaire (PADRC), contribue à la réalisation du Résultat 1 du CPD « Les Collectivités Territoriales Décentralisées, la société civile et les communautés de base dans les zones d'intervention sont structurés et outillés pour promouvoir la cohésion sociale, la paix, la sécurité, le relèvement efficace ; résister aux différents chocs et stimuler le développement local en répondant aux besoins exprimés par la population ».

Pour la première année (2015) de sa mise en œuvre le Programme PADRC, à travers ses quatre volets :

- L'appui au processus de décentralisation,
- La promotion de la jeunesse,
- Le renforcement de la résilience communautaire
- Et la lutte contre le VIH SIDA,

s'est focalisé sur l'appui à l'élaboration de cadres législatifs, juridiques et stratégiques et au développement d'outils et de dispositifs opérationnels pour la mise en œuvre des actions au niveau local.

Pour l'année 2017, le Programme,

1°- Au niveau national, entend :

- poursuivre la consolidation des cadres juridiques et stratégiques des processus de décentralisation, du développement local et de résilience communautaire à travers l'appui à la commission nationale de transfert des compétences et l'élaboration des décrets d'application ;
- et renforcer l'implication et l'appropriation des processus de décentralisation, du développement local et de la résilience communautaire par les différentes parties prenantes à travers l'organisation de symposium et la vulgarisation des textes, stratégies et outils opérationnels ;

2°- Dans la Région Androy, il s'agit de s'aligner au Plan de Relèvement et de Résilience dans le cadre de :

- renforcement des capacités de la Région dans la coordination et le pilotage de la mise en œuvre du Plan de Relèvement et de Résilience,
- accompagnement des dynamiques intercommunales pour la mutualisation des services et des infrastructures ;
- appui aux communes dans la mise en œuvre des actions de leur plan de développement local inclusif et intégrant les priorités en matière de relèvement et de résilience ;

3°- Dans les Régions de Menabe, Atsimo-andrefana et Atsimo-atsinanana il s'agit d'assurer à la fois la pérennisation des acquis et leur mise à l'échelle dans le cadre de :

- l'accompagnement des Régions dans le pilotage de son développement et la promotion des initiatives de partage et de capitalisation des bonnes pratiques (la concertation, la planification, la mobilisation des ressources, la budgétisation, l'amélioration des services...)
- le suivi et la communication des résultats (au niveau national, régional et communal) pour une meilleure appropriation et mobilisation des ressources.

Le choix d'accorder une attention particulière à la Région Androy est une conséquence d'un côté des indicateurs montrant une plus grande vulnérabilité de son territoire à la pauvreté, à l'exclusion, aux conflits et aux chocs ; de l'autre côté il s'agit de la volonté d'appuyer la mise en œuvre du Plan de Relèvement et de Résilience, en étroite collaboration avec le projet PDSPE. Pour ce faire, il est prévu de déployer dans la Région Androy :

- un spécialiste en décentralisation et gouvernance locale (PADRC)
- un spécialiste en gestion des risques et des catastrophes (PADRC)
- 4 Spécialistes en Développement Communautaire, (un dans chaque district- projet PDSPE).

Période du Programme : 2015-2019	Budget PTA 2017 : 1 420 540 USD
Domaine de Résultats-clés (Plan Stratégique) :	Ressources totales requises : 1 420 540 USD
Output 3.2: Functions, financing and capacity of sub-national level institutions enabled to deliver improved basic services and respond to priorities voiced by the public	Total des ressources allouées : 1 185 970 USD
	Fonds réguliers : 1 185 970 USD
	Autres :
	Budget non financé : 234 570 USD



Output 4.4: Measures in place to increase women's participation in decision-making

Output 5.2: Effective institutional, legislative and policy frameworks in place to enhance the implementation of disaster and climate risk management measures at national and sub-national levels

Output 5.4: Preparedness systems in place to effectively address the consequences of and response to natural hazards (e.g. geo-physical and climate related) and man-made crisis at all levels of government and community

Atlas Award ID : 00087359

Date de début : 01 janvier 2015

Date de fin : 31 décembre 2019

Modalité d'exécution : NIM

Date du CLAP : 18 décembre 2014



**LE MINISTRE DE L'INTERIEUR
ET DE LA DECENTRALISATION**
Par délégation
LE SECRETAIRE GENERAL

Rasoamaholy

Accord du partenaire de mise en œuvre :

Célestin RASOLOMAHOLY RAKOTOZANANY

Signature

Date

08 FEB 2017



Accord du PNUD

Marie Dimond

8/2/17

Signature

Marie DIMOND

Date

Représentant résident adjoint (P)

f

AK

PLAN DE TRAVAIL ANNUEL 2017

<p>Résultat 1 du CPD : Les Collectivités Territoriales Décentralisées, la société civile et les communautés de base dans les zones d'intervention sont structurées et outillées pour promouvoir la cohésion sociale, la paix, la sécurité, le relèvement efficace ; résister aux différents chocs et stimuler le développement local en répondant aux besoins exprimés par la population.</p>
<p>INDICATEUR 1.1 : Nombre de collectivités territoriales décentralisées qui mettent en œuvre et suivent leur plan opérationnel participatif: budgétisé sensible au genre et des systèmes de sécurité intégrant la prévention des risques, la résilience des communautés dans les zones d'interventions.</p>
<p>Baseline: 20 Cible 2017 : 30 CTD</p>
<p>Marqueur d'égalité de genre : 2</p>
<p>Produits du Plan stratégique : Output 3.2: Functions, financing and capacity of sub-national level institutions enabled to deliver improved basic services and respond to priorities voiced by the public</p>
<p>- Indicateur 3.2.2. A.1.1: Level of capacity of sub-national governments/administrations for planning delivery of basic services</p> <p>- Baseline 2016: 2 = very partial capacity</p> <p>- Cible 2017: 3= partial capacity</p>
<p>- Indicateur: 3.2.2.A.2.1:Level of capacity of sub-national governments/administrations for budgeting delivery of basic services</p> <p>- Baseline 2015: 2 = very partial capacity</p> <p>- Cible 2016: 3= partial capacity</p>
<p>- Indicateur: 3.2.2.A.3.1: Level of capacity of sub-national governments/administrations for monitoring delivery of basic services</p> <p>- Baseline 2015: 2 = very partial capacity</p> <p>- Cible 2016: 3= partial capacity</p>
<p>Produits du Plan stratégique : Output 4.4: Measures in place to increase women's participation in decision-making -</p>
<p>- Indicateur 4.4.2.A.1.1.:Number of women benefitting from private and/or public measures to support women's preparedness for leadership and decision-making roles</p> <p>- Baseline 2016: 277</p> <p>- Cible 2017: 500</p>
<p>Produits du Plan stratégique : Output 5.2: Effective institutional, legislative and policy frameworks in place to enhance the implementation of disaster and climate risk management measures at national and sub-national levels</p>
<p>- Indicateur 5.2.1.A.1.1.: Total number of disaster risk reduction and/or integrated disaster risk reduction and adaptation plans, and dedicated institutional frameworks and multi-stakeholder coordination mechanisms, are in place</p> <p>- Baseline 2016: 0</p>



-	Cible 2017: 10
-	Indicateur 5.2.1.A.1.2: Total number of disaster risk reduction and/or integrated disaster risk reduction and adaptation plans, and dedicated institutional frameworks and multi-stakeholder coordination mechanisms, which are gender responsive
-	Baseline 2016: 0
-	Cible 2017: 10
-	Indicateur 5.2.2.A.1.1: total number of legislative or regulatory provisions for DRM (including CRM)
-	Baseline 2016: 2
-	Cible 2016: 3
-	Indicateur 5.2.2.A.1.2: Number of legislative or regulatory provisions for DRM (including CRM) that are effective
-	Baseline 2016: 0
-	Cible 2017: 1
-	Produits du Plan stratégique : Output 5.4: Preparedness systems in place to effectively address the consequences of and response to natural hazards (e.g. geo-physical and climate related) and man-made crisis at all levels of government and community
-	Indicateur 5.4.2. A.1.2: Number of preparedness plans that cover response AND recovery
-	Baseline 2016: 0
-	Cible 2017: 1
-	Indicateur 5.4.3. A.1.1: Total population at risk of flood
-	Baseline 2016: 2 000 000
-	Cible 2017: 2 000 000
-	Indicateur 5.4.3. A.1.2: Population covered by flood contingency plans
-	Baseline 2016: 270 000
-	Cible 2017: 270 000
-	Indicateur 5.4.3. A.3.1: Total population at risk of hurricane [cyclones]
-	Baseline 2016: 2 000 000
-	Cible 2017: 2 000 000

Handwritten marks: a large 'X' and a signature.

Indicateur 5.4.3. A.3.2. Population covered by hurricane contingency plans (cyclones)

Baseline 2016: 720 000

Cible 2017: 720 000

SOUS-PRODUITS	ACTIVITES	CALENDRIER				PARTIES RESPONSABLES	Source de financement	Description du budget	Montant en USD	Disponible	A mobiliser
		T1	T2	T3	T4						
	Résultat d'activité 1.1 : Les dispositifs de mise en œuvre de la Décentralisation, du développement local et de la résilience communautaire sont renforcés.							119 260	77 190	42 070	
	Activité : 1.1.1. Appuyer la mise en place de la commission nationale de transfert des compétences au CTD				MID	04000	71300: Consultant nat.	11 070	11 070		
						04000	75700: Atelier de lancement	1 400	1 400		
						04000	75700: Atelier	3 820	3 820		
						04000	75700: Atelier de validation	1 400	1 400		
						04000	75700: Atelier de suivi	4 700	4 700		
						04000	71200: Consultant internat	22 500		22 500	
						04000	71300: Consultant nat	7 380	7 380		
	Activité : 1.1.2. Appuyer le processus inclusif d'élaboration du Programme National d'Appui au Développement local				UG SNDL	04000	71600 : Visite d'échange	9 570		9 570	
						04000	75700: Atelier régional	2 070	2 070		
						04000	75700: Atelier national	9 370	9 370		
						04000	75700: Atelier support com	1 250	1 250		
						04000	75700: Atelier support com	630	630		
	Activité : 1.1.3. Appuyer le processus de concertation pour l'élaboration des décrets d'application des textes de lois				ONCD	04000	75700: Atelier national	11 760	11 760		
						04000	75700: Atelier national décret	750	750		
	Activité : 1.1.4. Appuyer la reconstruction du BNGRC				BNGRC	04000	71300: Consultant nat	3 690	3 690		
						04000	75700: Atelier national manuel	750	750		
	Activité : 1.1.5. Renforcer les capacités techniques du Ministère en charge de la décentralisation et de ses EPA				MID	04000	75700: Atelier	3 840	3 840		
						04000	72200 : Equipement	23 310	13 310	10 000	
	Résultat d'activité 1.2 : Les parties prenantes sont impliquées dans la concertation nationale sur le processus de Décentralisation, du développement local et de la résilience communautaire et s'accordent sur une vision commune.							124 910	117 410	7 500	
						04000	71300: Consultant nat	10 340	10 340		
						04000	75700: Atelier national	24 450	24 450		

SOUS-PRODUIT 1 : Le cadre stratégique, juridique de la décentralisation, du développement local et de la résilience est renforcé et approprié par les parties prenantes à tous les niveaux.

Indicateurs 1 : Nombre de décrets d'application élaboré – Cible 2017 : 3
Marqueur d'égalité de genre : 1

Indicateur 2: Nombre d'initiatives réalisées pour l'appropriation de la Décentralisation et du Développement local – Cible 2017: 3
Marqueur d'égalité de genre : 1

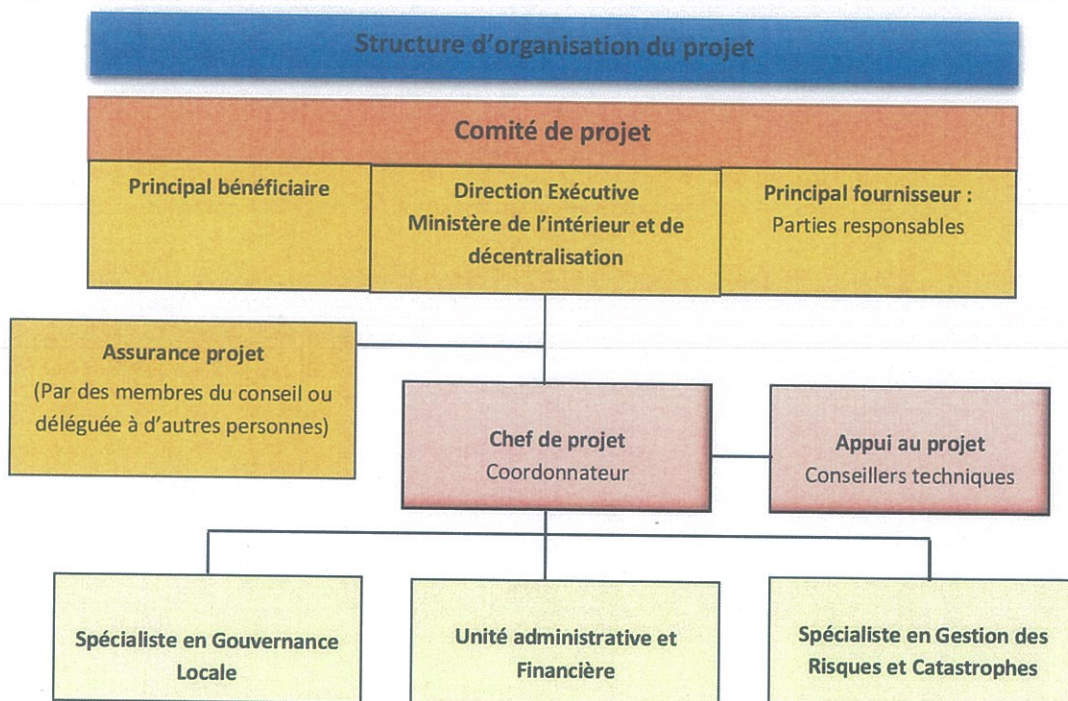
Handwritten signature and initials

2.3.4. Appuyer les initiatives en faveur de la participation et des besoins des femmes et des jeunes en tant qu'acteurs de développement (cas espaces jeunes...)					DRJS, DRPPFPS	04000	75700 : Atelier	8 540	8 540	
						04000	72200 : Equipement	5 000	5 000	5 000
SOUS TOTAL SOUS-PRODUIT 2										
Résultat d'activité : 3.1: Les régions (Menabe, Atsimo -andrefana, Atsimo atsinanana) sont appuyées dans leur rôle de pilotage et de coordination du développement dans leur ressort territorial.										
SOUS-PRODUIT 3 : Les CTD dans les autres zones d'interventions sont outillées pour assurer le pilotage du développement et la mise à l'échelle des acquis. Indicateur 3.1: Nombre de régions et communes disposant un mécanisme de suivi et de mise à l'échelle des acquis - Cible 2017: 9 Marqueur d'égalité de genre : 2	Activité 3.1.1. Accompagner les régions dans le pilotage du développement régional, et les représentants de l'Etat dans la coordination des STD (outils de pilotage, équipements...)				CTD, STD	04000	75700 : Atelier	6 400	6 400	
						04000	71600 : Voyages	4 760	4 760	
						04000	74700 : Transport	13 500	13 500	
						04000	75700 : Atelier	6 400	6 400	
						04000	71600 : Voyages	4 760	4 760	
						04000	75700 : Atelier	2 720	2 720	
						04000	71600 : Voyages	4 760	4 760	
						04000	71600 : Voyages	9 850	9 850	
						04000	71500 : VLA VNU	20 530	20 530	
						04000	75700 : Atelier	3 220	3 220	
					04000	71600 : Voyages	8 200	8 200		
					04000	72400 : Communication	7 000	7 000		
SOUS TOTAL SOUS-PRODUIT 3										
Résultat d'activité 4.1: L'équipe de gestion du programme est mise en place et opérationnelle										
SOUS-PRODUIT 4: Le programme est géré efficacement. Base : 0 - Cible 2017: 95%	4.1.1. Mettre en œuvre le processus de recrutement du staff du programme				UG SNDL	04000	74200: Publication	1 920	1 920	
						04000	71400: SC	45 000	45 000	
						04000	61000: International Gouv Pnud	43 900	43 900	
						Résultat d'activité 4.2 : La mise en œuvre du programme est appuyée par le PNUD			300 970	300 970
	4.2.1. Effectuer les activités d'assurance qualité du programme					04000	70000	300 970	300 970	0
Résultat d'activité 4.3: Les besoins logistiques de la mise en œuvre du programme sont assurés										
4.3.1. Assurer l'appui logistique de la mise en œuvre du programme.					UG SNDL	04000	72300: Carburant	7 320	7 320	
						04000	73400: Maintenance Matériels	2 000	2 000	

+

10

III – ARRANGEMENT DE GESTION



- 3.1. Le **partenaire de mise en œuvre** est le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation. Il est responsable et redevable de la mise en œuvre du projet, la réalisation des produits attendus du projet, et l'utilisation efficace des ressources allouées au projet.
- 3.2. La **partie responsable** est une entité choisie pour agir au nom du Partenaire de mise en œuvre afin de tirer profit de leurs compétences spécialisées, d'atténuer les risques et de diminuer les lourdeurs administratives, sur la base d'un document ou contrat écrit lui permettant d'acheter des biens ou fournir des services financés sur le budget du projet,

Toutes les parties responsables sont directement redevables devant le partenaire de mise en œuvre en conformité avec les termes de leur accord ou du contrat signés entre les deux parties.

- 3.3. A ce titre et conformément à la Lettre d'accord signée avec le Gouvernement, le PNUD assure le rôle de **partie responsable** pour la rubrique de dépenses concernant les services d'appui pour la mise en œuvre du projet tels que consignés dans ladite Lettre d'accord. Cette disposition permet au PNUD d'engager directement les dépenses relatives à cette rubrique, tel qu'il a été convenu dans le PTA signé, sans recourir à chaque fois à l'approbation du partenaire de mise en œuvre.

3.4. Le **Comité de Projet** est la principale instance décisionnelle du projet, en charge des orientations du projet et de la validation de ses résultats. Il comprend les fonctions suivantes :

- **L'Exécutif**, qui préside le Comité de projet, est désigné par le **Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation**. Il a la responsabilité de l'utilisation efficace des ressources du PNUD allouées au projet et de l'obtention des résultats (Cf. Réglementation Financière 27.01). Le Directeur National, sous l'autorité du partenaire de mise en œuvre, est l'ordonnateur sur le budget du projet. Il approuve les demandes de services (réquisitions) et les demandes de paiement.

- Le **Partenaire de développement** ou **Fournisseur principal** représente les intérêts des parties qui financent et/ou fournissent de l'expertise technique pour le projet. La fonction du fournisseur principal au sein du Comité est de fournir des orientations concernant la faisabilité technique et financière du projet. Le fournisseur principal est donc constitué par les structures censées réaliser les produits du projet.

A ce titre, il comprendra les représentants du partenaire de mise en œuvre, des parties responsables, des ministères sectoriels concernés, du PNUD et d'autres donateurs et agences spécialisées éventuels.

- Les **Représentants des bénéficiaires** ou **Bénéficiaires principaux** représentent les intérêts des bénéficiaires du programme/projet. Ils ont pour fonction principale d'assurer au sein du comité de pilotage la réalisation des résultats du projet dans la perspective des bénéficiaires du projet. Leur rôle est de défendre les intérêts de tous ceux qui vont bénéficier du projet, ou ceux pour lesquels les livrables résultant des activités permettront d'atteindre des cibles spécifiques. Les bénéficiaires principaux suivent l'avancement du projet conformément aux cibles fixés et aux critères de qualité.

Cette fonction est assurée par les communautés, les communes, les régions, les structures d'appui à l'entrepreneuriat et à la promotion des opportunités d'emploi et de revenu.

- **L'Assurance de projet** est le rôle de tous les membres du Comité de projet, mais elle peut être déléguée. Elle appuie le comité en assurant une fonction objective et indépendante de surveillance et de suivi sur le projet. Ce rôle s'assure que les principales étapes du projet sont mises en œuvre et complétées.

Pour le PNUD, l'assurance du projet revient au Chargé de Programme Gouvernance.

3.5. Le **gestionnaire de projet** est le **Coordonnateur du Programme**. Il est responsable de la mise en œuvre quotidienne du projet, au nom du partenaire de mise en œuvre, et dans les limites accordées par le Comité de projet. La principale responsabilité du gestionnaire de projet est de s'assurer que le projet délivre les produits spécifiés dans le document de projet selon les normes de qualités requises et en respectant les contraintes de temps et de coût.

Le gestionnaire de projet est le certificateur sur le budget du projet.

Le Directeur National, son suppléant et le Coordonnateur de Programme assurent conjointement la réalisation des activités opérationnelles aussi bien au niveau central qu'au niveau décentralisé et sont co-responsables de la qualité des résultats du projet. Ils sont redevables de l'utilisation efficiente et efficace des ressources, ainsi que de l'utilisation rationnelle des biens et équipements acquis dans le cadre de ce projet, dans le respect des procédures en vigueur.

3.6. Le Directeur National et le Coordonnateur de Programme sont assistés par une unité technique et une unité administrative.

- L'unité technique est composée par des spécialistes des thématiques du Programme.
- L'unité administrative et financière est composée par des assistants administratifs / financiers et des chauffeurs. Cette unité a la responsabilité de veiller à l'observance des procédures administratives et financières applicables.

Par ailleurs, le Directeur National et le Coordonnateur de Programme devront procéder à la nomination de leur suppléant respectif.

3.7. Les remises d'espèces aux Partenaires de mise en œuvre se feront selon les dispositions du CPAP contenues dans les alinéas 6.4 à 6.9.

Des formations seront organisées, selon les besoins, en vue du renforcement des capacités de l'équipe de mise en œuvre.

3.8. Afin d'assurer une gestion financière saine des ressources du projet, les dispositions des paragraphes 7.1 et 7.5 du CPAP s'appliqueront.

VI – CADRE DE SUIVI ET EVALUATION

Vis à vis des dispositions mentionnées dans le CPAP, le mécanisme de suivi et d'évaluation est entrepris conformément à la matrice des résultats de l'UNDAF ainsi qu'au plan de suivi et d'évaluation du programme. L'objectif étant de veiller à une utilisation efficace des ressources du programme ainsi qu'à la redevabilité, la transparence et l'intégrité. Le partenaire de mise en œuvre présentera des rapports de progrès trimestriels sur les réalisations et les résultats du projet, les risques, les problèmes rencontrés lors de l'exécution du projet ainsi que l'utilisation des ressources comme il en a été convenu dans le PTA, conformément aux dispositions et du PNUD en la matière.

Sur une base trimestrielle :

- Une évaluation de la qualité enregistrera les progrès réalisés vers l'atteinte des résultats clés, basée sur les critères de qualité et les méthodes consignées dans le tableau de gestion de la qualité ;

- Un journal des problèmes sera activé dans Atlas et mis à jour par le chef de projet afin de faciliter le suivi et la résolution de problèmes potentiels ou des demandes de modification ;
- Un journal des risques fondé sur une analyse initiale des risques (voir journal des risques en annexe) sera activé dans Atlas et régulièrement mis à jour en fonction des facteurs de l'environnement externe qui pourraient affecter la réalisation du projet ;
- Un rapport trimestriel d'avancement fondé sur les informations susmentionnées enregistrées dans Atlas sera soumis par le chef de projet au Comité de projet par le biais de l'assurance projet. Ce rapport suivra le format de rapport standard disponible dans l'Executive Snapshot ;
- Un journal des enseignements sera activé et régulièrement mis à jour pour assurer l'apprentissage et l'adaptation continue au sein de l'organisation et faciliter la préparation du rapport sur les enseignements à la fin du projet ;
- Un plan de suivi du calendrier sera activé dans Atlas et mis à jour afin de suivre les actions/événements clés en matière de gestion.

Annuellement :

- **Visites du projet :** Des représentants du PNUD et du gouvernement devraient visiter le projet au moins une fois par an. Les visites de terrain servent à valider les résultats, plus particulièrement ceux obtenus au cours de la période précédant la visite. Si entreprise pendant la dernière partie de l'année d'exercice, la visite de terrain devrait fournir les dernières informations relatives à l'avancement du projet vis à vis du rapport annuel. Chaque visite de terrain devrait être suivie de l'élaboration d'un bref document faisant office de rapport qui sera déposé au plus tard une semaine après le retour au bureau ;
- **Rapport d'examen annuel :** Un rapport d'examen annuel sera rédigé par le chef de projet et transmis au Comité de projet et au Comité des résultats. Le rapport d'examen annuel devra au minimum contenir le format type du rapport trimestriel d'activité d'Atlas, couvrant toute l'année, ainsi que des informations à jour sur chacun des éléments mentionnés du rapport trimestriel ainsi qu'une synthèse des résultats obtenus par rapport aux cibles prédéfinies au niveau des produits.
- **Examen annuel du projet :** Sur la base du rapport ci-dessus, le projet fera l'objet d'un examen annuel durant le quatrième trimestre de l'année ou juste après, afin d'analyser la performance du projet et valider le plan de travail annuel pour l'année suivante. Durant la dernière année, cet examen se fera sous forme d'évaluation finale. Cet examen est mené par le Comité de projet et peut impliquer d'autres parties prenantes si besoin. Il portera sur les progrès réalisés vers l'obtention des produits escomptés et veillera à ce que ces derniers restent cohérents avec les résultats appropriés.

[Signature]

[Signature]

V – CADRE LEGAL

Le Plan de travail annuel, qui, avec le CPAP signé par le Gouvernement et le PNUD, constituent un Document de Projet tel que défini dans l'Accord de Base Type en matière d'Assistance (SBAA). Par ailleurs, toutes les dispositions du CPAP sont applicables à ce document.

En accord avec l'article III de l'Accord de Base Type en matière d'Assistance (SBAA), la responsabilité de la sûreté et de la sécurité du partenaire de mise en œuvre, de son personnel et de ses biens, ainsi que des biens du PNUD placés sous la garde des Partenaires de mise en œuvre, incombe aux Partenaires de mise en œuvre.

Le Partenaire de mise en œuvre devra :

- a) Mettre en place un plan de sécurité approprié et le maintenir, en prenant en considération la situation de la sécurité dans le pays de mise en œuvre du projet ;
- b) Assumer tous les risques et responsabilités liés à la sécurité du Partenaire de mise en œuvre et la pleine exécution du plan de sécurité.

Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place, et d'en proposer des modifications si nécessaire. Le fait de ne pas mettre en œuvre et de tenir un plan de sécurité approprié tel qu'il est requis ci-après sera considéré comme une violation de cet accord.

Les Partenaires de mise en œuvre s'engage à entreprendre tous les efforts raisonnables pour veiller à ce qu'aucun des fonds reçus en vertu de ce Document de Projet ne soit utilisé pour soutenir des personnes ou des entités associées au terrorisme et que les bénéficiaires des sommes éventuellement fournies par le PNUD ci-dessous n'apparaissent pas sur La liste tenue par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999). La liste est accessible au <http://www.un.org/Docs/sc/committees/1267/1267ListEng.htm>.

Cette disposition doit être incluse dans tous les contrats de sous-traitance ou les sous-accords conclus dans le cadre de ce Document de Projet.

ANNEXES

Annexe 1 : Journal de qualité

Annexe 2 : Journal des risques

Annexe 3 : Plan de suivi et de communication

Annexe 4 : Liste des acronymes

↓

##

Annexe 1 : Journal de qualité

SOUS-PRODUIT 1 : Le cadre stratégique, juridique de la décentralisation, du développement local et de la résilience est renforcé et approprié par les parties prenantes à tous les niveaux.		
Résultat d'activité 1.1 : Les dispositifs de mise en œuvre de la Décentralisation, du développement local et de la résilience communautaire sont renforcés.	Mise en place et opérationnalisation des dispositifs techniques et stratégiques soutenant la décentralisation, le développement local et la résilience communautaire.	Date de début : 01/02/17 Date de fin : 10/12/17
Objectif	Permettre aux acteurs parties prenantes de disposer des capacités pour impulser et de coordonner la relance du processus de décentralisation, de gouvernance locale, du développement local et la résilience communautaire.	
Description	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place de la commission nationale de transfert des compétences des CTD. ▪ Appui à l'élaboration du Plan National d'Appui au Développement Local (PNADL). ▪ Elaboration des textes de lois. ▪ Restructuration du Bureau National de Gestion des Risques et Catastrophes. 	
Critères de qualité	Démarche qualité	Date d'évaluation
Commission nationale de transfert des compétences des CTD opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Implication des différents ministères concernés dans le processus 	Décembre 2017
Disponibilité et appropriation de la Stratégie Nationale de Développement Local (SNDL) Disponibilité et appropriation par les acteurs impliqués du Programme National d'Appui au Développement Local	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Validation par les parties prenantes ▪ Validation du PNADL par les parties prenantes ▪ Fiche de présence (nombre et représentativité des participants) 	Décembre 2017
Disponibilité des textes des lois.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adoption des textes par les entités compétentes ▪ Suivi de la publication (journaux officiels) 	Décembre 2017
Disponibilité du décret régissant la structuration et le fonctionnement du BNGRC. Disponibilité du manuel d'opérationnalisation du décret.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Diversification des acteurs impliqués dans l'élaboration du décret. ▪ Fiche de présence (nombre et représentativité des participants) 	Décembre 2017

✓ H

SOUS-PRODUIT 1 : Le cadre stratégique, juridique de la décentralisation, du développement local et de la résilience est renforcé et approprié par les parties prenantes à tous les niveaux.		
Résultat d'activité 1.2 : Les parties prenantes sont impliquées dans la concertation nationale sur le processus de Décentralisation, du développement local et de la résilience communautaire et s'accordent sur une vision commune.	Soutien à l'opérationnalisation des différents textes de lois	Date de début : Février 2017 Date de fin : Novembre 2017
Objectif	Faciliter l'appropriation des documents de référence existants.	
Description	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisation d'un symposium national sur la décentralisation et le développement local. ▪ Réseautage des CTD et des élus locaux. ▪ Duplication et vulgarisation des documents de référence. 	
Critères de qualité	Démarche qualité	Date d'évaluation
Diversité des acteurs ayant participé au symposium. Relevé des décisions sorties du symposium	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse des recommandations du symposium. ▪ Fiche de présence des participants 	30 novembre 2017
Réalisation d'au moins une rencontre technique entre les élus. Disponibilité d'un plan d'actions de coopération entre les CTD concernées.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Procès-verbal de rencontre entre les élus. ▪ Analyse des actions prioritaires à la suite des rencontres entre CTD/élus. 	30 novembre 2017
Conformité de la qualité de la duplication aux clauses du contrat avec le prestataire de service	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Signature du Bon de Livraison des outils dupliqués. 	30 Septembre 2017

SOUS-PRODUIT 2 : Les CTD de la région d'Androy sont outillées pour promouvoir des conditions cadres favorables pour la mise en œuvre et le suivi du plan de relèvement.		
Résultat d'activité 2.1. La région d'Androy opérationnalise un mécanisme de coordination et de pilotage de la mise en œuvre du plan de relèvement et de résilience.	Mise en place des conditions permettant de relancer le développement de la Région Androy.	Date de début : Janv. 2017 Date de fin : Déc. 2017
Objectif	Mettre en place et opérationnaliser les dispositifs d'appui au développement local et de résilience de la Région Androy.	
Description	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place et opérationnalisation du cadre de coordination et de pilotage du plan de relèvement. ▪ Accompagnement à la mobilisation des ressources et à la maîtrise d'ouvrage. ▪ Appui à la mise en place de mécanisme de mise en œuvre du Dinan'Androy. ▪ Renforcement des capacités d'intervention des antennes du BNGRC. 	
Critères de qualité	Démarche qualité	Date d'évaluation
Cadre de coordination et de pilotage du plan de relèvement opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Représentativité des acteurs concernés au sein du dispositif. ▪ Actions entreprises durant l'année. 	Décembre 2017
Taux de recouvrement des recettes Capacité d'autofinancement des investissements au niveau des CTD	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse du volume de recettes collectées entre deux périodes (2015 et 2016) 	Décembre 2017
Réalisation d'actions structurantes sous maîtrise d'ouvrage local	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Niveau du budget des CTD affecté à la mise en œuvre de l'action. ▪ Evaluation de l'appropriation du processus de maîtrise d'ouvrage local par les parties prenantes 	Décembre 2017
Définition du mécanisme de mise en œuvre du Dinan'Androy	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse des différents dispositifs d'accompagnement à sa mise en œuvre ▪ Adaptabilité du mécanisme au contexte local 	Décembre 2017

1

AA

SOUS-PRODUIT 2 : Les CTD de la région d'Androy sont outillées pour promouvoir des conditions cadres favorables pour la mise en œuvre et le suivi du plan de relèvement.		
Résultat d'activité 2.2. Les dynamiques intercommunales existantes et émergentes sont accompagnées.	Capitalisation des acquis en vue d'une diffusion des bonnes pratiques.	Date de début : Février 2017 Date de fin : Décembre 2017
Objectif	Soutenir et promouvoir l'intercommunalité	
Description	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Capitalisation et renforcement de la structure intercommunale dans le district de Tsihombe. ▪ Accompagnement à l'émergence des initiatives de collaboration intercommunale autour de 3 autres pôles de développement. 	
Critères de qualité	Démarche qualité	Date d'évaluation
Disponibilité du document de capitalisation de l'intercommunalité de Tsihombe.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Evaluation de structure intercommunale de Tsihombe 	Décembre 2017
Capacités d'intervention de la structure intercommunale aux communes-membres	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse des actions entreprises ▪ Niveau de satisfaction des communes-membres 	Décembre 2017
Nouvelles créations de structure intercommunale dans la Région Androy	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse de l'objet des structures intercommunales ; ▪ Nombre des communes-membres 	Décembre 2017

SOUS-PRODUIT 2 : Les CTD de la région d'Androy sont outillées pour promouvoir des conditions cadres favorables pour la mise en œuvre et le suivi du plan de relèvement.		
Résultat d'activité 2.3. Les communes mettent en œuvre leurs Plans de développement intégrant des priorités en matière de relèvement et de résilience.	Elaboration et mise en œuvre d'un Plan de développement local participatif sensible au genre et intégrant la GRC/RRC.	Date de début : Janv. 2016 Date de fin : Déc. 2016
Objectif	Disposer d'un Plan de développement local participatif sensible au genre et intégrant la résilience.	
Description	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui à la mise en place de cadre de concertation impliquant les femmes, les jeunes. ▪ Accompagnement des communes à l'élaboration de leur plan de développement local intégré, inclusif. ▪ Appui aux communes à la mobilisation des ressources propres. ▪ Appui aux initiatives en faveur de la participation et des besoins des femmes et des jeunes. 	
Critères de qualité	Démarche qualité	Date d'évaluation
Structure locale de concertation opérationnelle au niveau de chaque commune d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Arrêté de création ▪ Composition des membres 	Décembre 2017
Disponibilité de plan de développement local sensible au genre et intégrant la résilience.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Evaluation des plans de développement élaboré ▪ Qualité des actions identifiées et priorisées 	Décembre 2017
Taux de recouvrement des recettes.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse du volume de recettes collectées entre deux périodes 	Décembre 2017
Nombre et nature des actions entreprises pour promouvoir la participation et des besoins des femmes et des jeunes.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Comptage et évaluation des actions entreprises ▪ Cohérence des actions par rapport aux orientations du ministère dans la promotion du genre 	Décembre 2017

f
AA

SOUS-PRODUIT 3 : Les CTD dans les autres zones d'interventions sont outillées pour assurer le pilotage du développement et la mise à l'échelle des acquis.		
Résultat d'activité : 3.1: Les régions (Menabe, Atsimo - andrefana, Atsimo atsinana) sont appuyées dans leur rôle de pilotage et de coordination du développement dans leur ressort territorial.	Capitalisation et pérennisation des acquis dans les régions d'intervention en 2016.	Date de début : Janv. 2017 Date de fin : Déc. 2017
Objectif	Capitaliser les bonnes pratiques et mettre en place des dispositifs permettant de garantir les acquis du programme.	
Description	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagnement des régions dans le pilotage du développement régional. ▪ Appui aux régions à promouvoir les initiatives de partage et de mise à l'échelle des acquis. ▪ Suivi et visibilité des résultats capitalisés. 	
Critères de qualité	Démarche qualité	Date d'évaluation
Disponibilité d'outils de pilotage du développement à l'échelle régionale. Disponibilité d'outils de gestion des matériels	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Efficacité des outils de pilotage ▪ Evaluation de la qualité de gestion des matériels 	Décembre 2017
Disponibilité de documents de capitalisation des bonnes pratiques des régions en matière de mobilisation des ressources, de planification, d'amélioration des services,...	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Evaluation du document de capitalisation 	Décembre 2017
Participation active des acteurs aux ateliers d'exercice de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse des acteurs parties prenantes (Fiche de présence) 	Décembre 2017

f

AA

SOUS-PRODUIT 4: Le programme est géré efficacement.		
Résultat d'activité 4.1: L'équipe de gestion du programme est mis en place et opérationnelle	Gestion du programme	Date de début : Janvier 2017 Date de fin : Décembre 2017
Objectif	S'assurer de la disponibilité et du renforcement des capacités du personnel	
Description	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcement des capacités du personnel du programme ▪ Paiement des charges du personnel du programme 	
Critères de qualité	Démarche qualité	Date d'évaluation
Respect des délais et qualités des documents programmatiques et des rapports	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Disponibilité des documents et dans les délais 	Avril Juillet Septembre Décembre
Respect des procédures et délais de mise en œuvre du programme (rapports)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ PV de suivi-évaluation 	Décembre 2017
Compétences du personnel répondent aux TDR	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport de formation ▪ Fiche de présence 	Décembre 2017
Résultat d'activité 4.2: La mise en œuvre du programme est appuyée par le PNUD	Soutien technique au programme	Date de début : Janvier 2017 Date de fin : Décembre 2017
Objectif	S'assurer de la disponibilité et du renforcement des capacités du personnel	
Description	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Paiement des DPC et autres charges liées au fonctionnement du programme 	
Critères de qualité	Démarche qualité	Date d'évaluation
Nature de l'appui technique apporté par l'équipe du PNUD au programme	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Evaluation des appuis techniques 	Décembre 2017
Résultat d'activité 4.3: Les besoins logistiques de la mise en œuvre du programme sont assurés	Mobilisation des ressources	Date de début : Janvier 2017 Date de fin : Décembre 2017
Objectif	S'assurer de la disponibilité des ressources nécessaires pour la mise en œuvre du programme	
Description	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acquisition des kits mobiliers et équipements pour le programme ▪ Appui logistique de la mise en œuvre du programme. 	
Critères de qualité	Démarche qualité	Date d'évaluation
Respect des délais d'élaboration du plan de passation de marché	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Date d'envoi du plan de passation de marché 	Décembre 2017
Respect des procédures de passation de-marché	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Qualité des membres du panel d'évaluation ▪ PV d'évaluation 	Décembre 2017

✓

✗

SOUS-PRODUIT 4: Le programme est géré efficacement.		
Résultat d'activité 4.4: La mise en œuvre du programme est assurée et suivie.	Mise en œuvre et suivi du programme	Date de début : Janvier 2017 Date de fin : Décembre 2017
Objectif	Assurer la mise en œuvre et le suivi du programme. Produire les documents programmatiques et les rapports de mise en œuvre et de suivi du programme et de suivi	
Description	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaboration des différents documents de gestion du programme (PTA, PTT, plan opérationnel, journaux), de suivi (plan de suivi et de communication) ▪ Organisation des revues de suivi, audit et évaluation du programme ▪ Revue – Audit – Suivi sur terrain 	
Critères de qualité	Démarche qualité	Date d'évaluation
Respect des délais et de la périodicité dans la production des rapports	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Date de production et d'envoi des rapports 	Avril 2017 Juillet 2017 Octobre 2017 Décembre 2017
Respect des normes de qualité des rapports	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse de rapport (conformité) 	Avril 2017 Juillet 2017 Octobre 2017 Décembre 2017
Nombre et qualités des parties prenantes aux revues et missions de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fiche de présence des participants (aux revues et missions de suivi) 	Avril 2017 Juillet 2017 Octobre 2017 Décembre 2017

t

..

Annexe 2 : Journal des risques

Type	Date d'identification	Description	Date de mise à jour	Réponses du management / Contre mesure	Statut critique (Oui/Non)	Responsable du suivi
Organisationnel	Janvier 2015	Difficulté de coordination entre les parties prenantes responsables des différents volets (décentralisation, GRC, jeunes, femmes, Sida)	01/01/2017	Organisation de réunions régulières entre les différentes parties responsables (programmation et missions conjointes)	NON	Coordonnateur
Politique	Janvier 2015	Arrivée de nouvelles équipes gouvernementales qui ne s'approprient pas des stratégies élaborées	01/01/2017	Organiser des séances d'information et de sensibilisation pour une meilleure appropriation	NON	Coordonnateur
Stratégique	Janvier 2015	Visions et approches différentes des différents partenaires concernant les stratégies (développement local, GRC, volontariat...)	01/01/2017	Renforcer le rôle de leadership des parties responsables dans la coordination des partenaires	NON	Coordonnateur
Opérationnel	Janvier 2015	Difficulté de mobiliser les équipes régionales compétentes pour l'élaboration et l'appui aux CTD dans la mise en œuvre dès leur plan de développement	01/01/2017	Constituer un pool de compétences au niveau des régions par la formation et des échanges	NON	Coordonnateur
Financier	Janvier 2015	Difficulté de mobiliser des fonds pour appuyer la mise en œuvre des actions prioritaires au niveau des CTD	01/01/2017	Identifier toutes les opportunités de financement	NON	Coordonnateur

~~XX~~

Annexe 3 : Plan de suivi et de communication

Type d'Action de suivi	Partie-Prenantes	Date due	Complétée	Statuts
Activité 1.1.3. Appuyer le processus de concertation pour l'élaboration des décrets des textes des lois.	MID, ONCD, UGSNDL, BNGRC, CTD, PADRC, PNUD	Avril		
Activité 1.2.1. Appuyer l'organisation d'un symposium national sur la Décentralisation et le Développement local.	MID, ONCD, UGSNDL, CTD, PADRC, PNUD	Mai		
Activité 1.2.2. Accompagner les initiatives de réseautage des CTD et des élus locaux.	MID, ONCD, UGSNDL, CTD, PADRC, PNUD	Juillet		
Activité 1.2.3. Appuyer la duplication et la vulgarisation des textes, stratégies et outils opérationnels sur la décentralisation, le développement local et la GRC.	MID, ONCD, UGSNDL, BNGRC, CTD, PADRC, PNUD	Juillet		
Activité 3.1.3. Assurer le suivi et la visibilité des résultats (au niveau national, régional, communal) pour une meilleure appropriation et mobilisation des ressources.	MID, ONCD, UGSNDL, CTD, PADRC, PNUD	Septembre		

Annexe 4 : Liste des acronymes

CTD	: Collectivité Territoriale Décentralisée
BNGRC	: Bureau National de Gestion des Risques et Catastrophes
CLAP	: Comité Local d'Approbation du Projet
CNLS	: Comité National de Lutte contre le Sida
CPAP	: Country Program Action Plan
CPGU	: Cellule de Prevention et de Gestion des Urgences
CTD	: Collectivité Territoriale Décentralisée
DGD	: Direction Générale de la Décentralisation
DPP	: Document de Programme Pays
FDL	: Fonds de Développement Local
GRC	: Gestion des Risques et Catastrophes
MID	: Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
MJS	: Ministère de la Jeunesse et des Sports
MPPSPF	: Ministère de la Population, de Planification sociale et de la Promotion de la Femme
NIM	: National Implementation Management
ONCD	: Office Nationale de Concertation sur la Décentralisation
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PADRC	: Programme d'Appui à la Décentralisation et à la Résilience Communautaire
PAPP	: Plan d'Action de Programme Pays
PNUAD	: Plan cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PTA	: Plan de Travail Annuel
RRC	: Réduction des Risques et Catastrophes
SBAA	: Accord de Base en matière d'Assistance
SE	: Secrétariat Exécutif
SIDA	: Syndrome d'Immuno Déficience Acquise
SNDL	: Stratégie Nationale de Développement Local
STD	: Service Technique déconcentré de l'Etat
UG SNDL	: Unité de Gestion de la Stratégie Nationale de Développement Local
UNDAF	: United Nations Development Assistance Frameworkk
UNFPA	: Fonds des Nations Unies pour la Population
VIH	: Virus Immuno déficience Humaine

f AH